

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Réunion du 23 NOVEMBRE 2023**OBJET :****5/ FINANCE****5.2/ Clôture financière des opérations soldées****Délibération n° 2023 074 BUR**

Six administrateurs composant le Bureau du Conseil d'administration sont présents. Le quorum est donc atteint.

Sont présents :

- M. Bertrand OLLIVIER, désigné par le Conseil départemental, Président d'Hamaris,
- M. Jean-Jacques BAYER, désigné par le Conseil départemental
- M. Robert COSTANZA, désigné par le Conseil départemental,
- M. Denis FAHY, représentant des locataires,
- M. Michel HUARD, désigné par le Conseil départemental,
- M. André NOIROT, désigné par le Conseil départemental,

A donné un pouvoir :

- Mme Anne-Marie NEDELEC, désignée par le Conseil départemental, a donné pouvoir à M. Bertrand OLLIVIER,

Assistent en outre à la réunion :

- M. Jacques CHAMBAUD, Directeur général,
- Mme Sandra CATTAN, Directrice générale adjointe, Directrice des ressources internes,
- M. Christophe LEGROS, Directeur patrimoine,
- Mme Corinne MORO, Directrice financière,
- Mme Cindy SCHMITT, Assistante de Direction.

**Hamaris • OPH de la Haute Marne**

Siège Social

27, rue du Vieux Moulin B.P. 72059

52902 CHAUMONT Cedex 9

T - 03 25 32 33 00 • F - 03 25 32 22 28

www.hamaris.fr

RCS Chaumont B 403 891 997 (96 B 12)



Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration de clôturer 5 programmes de construction, 6 programmes de réhabilitation et 14 programmes de remplacements de composants, dont le détail figure en annexe.

Pour l'ensemble de ces programmes, un amortissement annuel provisoire a été effectué au cours des exercices antérieurs.

L'amortissement annuel est désormais définitif et fait l'objet de tableaux d'amortissement pour chacun des programmes.

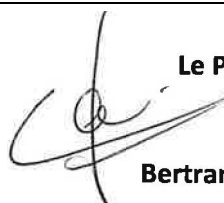
Le bilan récapitulatif de ces opérations s'établit comme suit :

- Dépenses de travaux d'investissements 6 413 117.37 €
- Financements obtenus 4 044 380.96 €
 - o Emprunts : 3 556 000 € (55.45% des dépenses)
 - o Subventions : 488 380.96 € (7.61% des dépenses)
- **FONDS PROPRES (36.94%) 2 368 736.41 €**

Pour permettre l'équilibre de ces opérations, il est proposé d'effectuer un prélèvement sur les excédents d'exploitation antérieurs.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Bureau du Conseil d'Administration DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser l'écriture comptable suivante :

- **débit du compte 110 « Report à nouveau » par le crédit du compte 1067 « excédents d'exploitation affectés à l'investissement » pour 2 368 736.41 Euros.**

| |
|---|
| RESULTAT du VOTE : A L'UNANIMITE |
| Chaumont, le 23 novembre 2023 |
|  Le Président Bertrand OLLIVIER |